



ATLANTIQUE PIERRE 1

Cachet du conseiller

Société de Gestion : PAREF Gestion
Société Anonyme au capital de 253.440 Euros — 380 373 753 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille — Agrément AMF n°GP 08000011 en date du 19/02/2008
Agrément AIFM en date du 16/07/2014 au titre de la directive 2011/61/UE
Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 Paris — Tél 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com

Date de réception
N° de l'ordre

ORDRE DE VENTE DE PARTS SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1

N° Associé :

Je (nous) soussigné(es) : Madame Mademoiselle Monsieur Monsieur et Madame Indivision Succession Autre

Situation de famille : Célibataire Marié(e) sous le régime de (*)..... Veuf (ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Société, forme juridique N° SIRET :

Monsieur / Société :

Madame :

Nom / Raison Sociale: Nom :

Nom du Représentant : Nom de Jeune Fille :

Prénoms : Prénoms :

Né le : à Née le : à

Dépt / Pays : Dépt / Pays :

Adresse / Siège social: Code postal : Ville : Pays :

Adresse fiscale Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Courriel : Profession :

ORDRE DE VENTE

AVERTISSEMENT : CET ORDRE NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE QUE S'IL REMPLIT LES CONDITIONS DE VALIDITÉ (voir verso)

Nombre de parts (A)	Prix de vente minimum par part ⁽¹⁾ (B)	Montant total (A x B)

Sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté sur plusieurs confrontations jusqu'à réalisation complète.

Le donneur d'ordre pourra expressément demander une exécution en totalité. En ce cas, l'ordre ne donnera lieu à exécution que s'il peut être satisfait en totalité sur une seule confrontation.

(1) Montant net par part revenant au vendeur. Les droits d'enregistrements et la commission de cession sont payés par l'acheteur.

Informations obligatoires pour l'accomplissement des formalités déclaratives à l'administration fiscale dans le cadre du régime de l'imposition des plus-values immobilières.

Statut Fiscal :

Résident Non résident (NR) Pays :

Régime fiscal (2) :

Impôt sur le revenu ⁽²⁾ Impôt sur les sociétés Autres.....

(2) Pour les particuliers résidents fiscaux français imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers, PAREF GESTION prélèvera l'impôt forfaitaire sur le produit de la vente des parts de SCPI.

Si vous êtes un particulier non-résident fiscal français, une société de personne soumise à l'impôt sur le revenu, une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou un entrepreneur individuel détenant des parts de SCPI dans le cadre d'une activité relevant des BIC, BA ou BNC, nous consulter.

Parts inscrites à la vente (En cas d'indivision, voir verso)

Date d'achat ⁽³⁾	Prix d'achat ^{(3) (4)}	Nombre de parts
.....
.....
.....

(3) Dans le cas d'acquisition à titre gratuit (succession, donation, partage) : prix augmenté des frais.

(4) Facultatif si les parts sont détenues depuis plus de 30 ans

COORDONNEES BANCAIRES

Opération à créditer sur le compte libellé au nom de :

Code Banque Code Guichet..... N° de Compte Clé RIB Joindre impérativement un RIB.

Fait à le
Signature du (des) donneur(s) d'ordre *

* En cas de vente par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon Pour Accord »

CONDITIONS DE VALIDITÉ

Le présent mandat de vente est à adresser à Atlantique Pierre 1 - 153, boulevard Haussmann 75008 Paris par courrier simple.

Le recto du mandat doit être correctement rempli et les renseignements et documents ci-dessous fournis, selon votre situation.
Les parts de SCPI doivent être libres de nantissement.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A FOURNIR :

<u>Pour les personnes physiques</u>	<u>Pour les personnes morales</u>
<p>Femmes mariées : renseigner le nom de jeune fille.</p> <p>Mineurs et incapables : le mandat doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile (signature du père et de la mère pour le mineur, autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille pour les mineurs sous tutelle judiciaire ou le majeur sous tutelle). Pour le majeur sous curatelle, le mandat doit être signé par l'acheteur et son curateur, qui doit justifier de sa qualité.</p> <p>Usufruit-nue-propriété / Indivision : le mandat doit être signé par l'usufruitier et le(s) nu (s)-propriétaire(s) ou par tous les membres de l'indivision.</p> <p>Successions : établir le mandat au nom des ayants-droit justifiant de leurs qualités héréditaires avec signature des ayants-droits ou de leur mandataire justifiant leurs pouvoirs.</p> <p><u>Joindre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire, les signatures devant être conformes à celles du Mandat. - S'il y a lieu, procuration, autorisation du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille. <p><u>Indivision</u> : Pour chaque indivisaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat civil complet avec date, code postal et commune de naissance / pays, adresse complète, régime et statut fiscaux, quote-part de l'indivision et, le cas échéant, procuration. 	<p>Sociétés : renseigner la dénomination, la forme de la société, le n° Siret, le siège social et le nom, prénoms et qualité du ou des représentants.</p> <p><u>Joindre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des statuts à jour certifiée conforme - Extrait Kbis datant de moins de trois mois - Justificatifs du pouvoir du (des) signataire(s) : extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou du directoire, ou procuration éventuelle du mandataire. - Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) signataire(s). <p>Associations : joindre un exemplaire du Journal Officiel dans lequel a été publié la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'une association reconnue d'utilité publique.</p>

La société de gestion se réserve le droit de demander des compléments nécessaires selon la situation du vendeur.

<u>La modification d'un ordre de vente entraîne la perte de son rang lorsque :</u>		
la quantité de parts est augmentée	le sens de l'ordre est modifié	le prix est augmenté

Les donneurs d'ordres seront informés de l'exécution de leur ordre par ATLANTIQUE PIERRE 1.

Protection des données à caractère personnel : dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après le « RGPD »), PAREF Gestion, société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 373 753, dont le siège social est situé 153, boulevard Haussmann, 75008 Paris, dûment agréée en France en tant que société de gestion de portefeuille, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (au sens du RGPD), tel que décrit dans la Notice d'Information figurant sur le site internet www.paref-gestion.com.

Communication : pour toute information sur l'état du registre et les principaux indicateurs concernant la SCPI, vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : PAREF Gestion – 153, boulevard Haussmann 75008 Paris - Tél : 01 86 90 41 10 **ou vous pouvez consulter le site internet** : www.paref-gestion.com



Société de Gestion : PAREF Gestion
Société Anonyme au capital de 253.440 Euros — 380 373 753 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille — Agrément AMF n°GP 08000011 en date du 19/02/2008
Agrément AIFM en date du 16/07/2014 au titre de la directive 2011/61/UE
Siège Social : 153, boulevard Haussmann - 75008 Paris — Tél 01 86 90 41 10 - www.paref-gestion.com

Date de réception
N° de l'ordre

ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ORDRE DE VENTE DE PARTS DE LA SCPI ATLANTIQUE PIERRE 1

N° Associé :

Je (nous) soussigné(es) : Madame Mademoiselle Monsieur Monsieur et Madame Indivision Succession Autre

Situation de famille : Célibataire Marié(e) sous le régime de (*) Veuf (ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Société, forme juridique N° SIRET :

Monsieur / Société :

Madame :

Nom / Raison Sociale : Nom :

Nom du Représentant : Nom de Jeune Fille :

Prénoms : Prénoms :

Né le : à Née le : à

Dépt / Pays : Dépt / Pays :

Adresse / Siège social : Code postal : Ville : Pays :

Adresse fiscale Code postal : Ville : Pays :

Téléphone : Courriel : Profession :

Modifier mon ordre de vente (merci de remplir les rubriques concernées par les modifications)

Annuler mon ordre de vente (cochez la case et signez le formulaire)

N° de l'ordre : Nombre de parts précédemment indiqué :

ORDRE DE VENTE

AVERTISSEMENT : CET ORDRE NE POURRA ÊTRE PRIS EN COMPTE QUE S'IL REMPLIT LES CONDITIONS DE VALIDITÉ (voir verso)

Nombre de parts (A)	Prix de vente minimum par part ⁽¹⁾ (B)	Montant total (A x B)

Sauf avis contraire de ma part, mon ordre pourra être exécuté sur plusieurs confrontations jusqu'à réalisation complète.

Le donneur d'ordre pourra expressément demander une exécution en totalité. En ce cas, l'ordre ne donnera lieu à exécution que s'il peut être satisfait en totalité sur une seule confrontation.

(1) Montant net par part revenant au vendeur. Les droits d'enregistrements et la commission de cession sont payés par l'acheteur.

Informations obligatoires pour l'accomplissement des formalités déclaratives à l'administration fiscale dans le cadre du régime de l'imposition des plus-values immobilières.

Statut Fiscal :

Résident Non résident (NR) Pays :

Régime fiscal (2) :

Impôt sur le revenu ⁽²⁾ Impôt sur les sociétés Autres.....

(2) Pour les particuliers résidents fiscaux français imposables à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus fonciers, PAREF GESTION prélèvera l'impôt forfaitaire sur le produit de la vente des parts de SCPI.

Si vous êtes un particulier non-résident fiscal français, une société de personne soumise à l'impôt sur le revenu, une société soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) ou un entrepreneur individuel détenant des parts de SCPI dans le cadre d'une activité relevant des BIC, BA ou BNC, nous consulter.

Parts inscrites à la vente (En cas d'indivision, voir verso)

Date d'achat ⁽³⁾	Prix d'achat ⁽³⁾ ⁽⁴⁾	Nombre de parts
.....
.....
.....

(3) Dans le cas d'acquisition à titre gratuit (succession, donation, partage) : prix augmenté des frais.

(4) Facultatif si les parts sont détenues depuis plus de 30 ans

COORDONNEES BANCAIRES

Opération à créditer sur le compte libellé au nom de :

Code Banque Code Guichet..... N° de Compte Clé RIB Joindre impérativement un RIB.

Fait à le
Signature du (des) donneur(s) d'ordre *

* En cas de vente par une personne mariée sous le régime de la communauté, le conjoint doit signer sous la mention manuscrite « Bon Pour Accord »

CONDITIONS DE VALIDITÉ

Le présent mandat de vente est à adresser à Atlantique Pierre 1 - 153, boulevard Haussmann 75008 Paris par courrier simple.

Le recto du mandat doit être correctement rempli et les renseignements et documents ci-dessous fournis, selon votre situation.
Les parts de SCPI doivent être libres de nantissement.

RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A FOURNIR :

<u>Pour les personnes physiques</u>	<u>Pour les personnes morales</u>
<p>Femmes mariées : renseigner le nom de jeune fille.</p> <p>Mineurs et incapables : le mandat doit être établi au nom du mineur ou de l'incapable avec mention de sa situation juridique et signé par le représentant légal qui indique ses nom, prénom, qualité et domicile (signature du père et de la mère pour le mineur, autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille pour les mineurs sous tutelle judiciaire ou le majeur sous tutelle). Pour le majeur sous tutelle, le mandat doit être signé par l'acheteur et son curateur, qui doit justifier de sa qualité.</p> <p>Usufruit-nue-propriété / Indivision : le mandat doit être signé par l'usufruitier et le(s) nu (s)-propriétaire(s) ou par tous les membres de l'indivision.</p> <p>Successions : établir le mandat au nom des ayants-droit justifiant de leurs qualités héréditaires avec signature des ayants-droits ou de leur mandataire justifiant leurs pouvoirs.</p> <p><u>Joindre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire, les signatures devant être conformes à celles du Mandat. - S'il y a lieu, procuration, autorisation du juge des tutelles, extrait de délibération du conseil de famille. <p><u>Indivision</u> : Pour chaque indivisaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat civil complet avec date, code postal et commune de naissance / pays, adresse complète, régime et statut fiscaux, quote-part de l'indivision et, le cas échéant, procuration. 	<p>Sociétés : renseigner la dénomination, la forme de la société, le n° Siret, le siège social et le nom, prénoms et qualité du ou des représentants.</p> <p><u>Joindre</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Copie des statuts à jour certifiée conforme - Extrait Kbis datant de moins de trois mois - Justificatifs du pouvoir du (des) signataire(s) : extrait certifié conforme du procès-verbal des délibérations du conseil d'administration ou du directoire, ou procuration éventuelle du mandataire. - Copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité du (des) signataire(s). <p>Associations : joindre un exemplaire du Journal Officiel dans lequel a été publiée la déclaration de constitution ou le décret en Conseil d'Etat dans le cas d'une association reconnue d'utilité publique.</p>

La société de gestion se réserve le droit de demander des compléments nécessaires selon la situation du vendeur.

<u>La modification d'un ordre de vente entraîne la perte de son rang lorsque :</u>		
la quantité de parts est augmentée	le sens de l'ordre est modifié	le prix est augmenté

Les donneurs d'ordres seront informés de l'exécution de leur ordre par ATLANTIQUE PIERRE 1.

Protection des données à caractère personnel : dans le cadre du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, le « Règlement Général sur la Protection des Données » (ci-après le « RGPD »), PAREF Gestion, société anonyme de droit français, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 373 753, dont le siège social est situé 153, boulevard Haussmann, 75008 Paris, dûment agréée en France en tant que société de gestion de portefeuille, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel (au sens du RGPD), tel que décrit dans la Notice d'Information figurant sur le site internet www.paref-gestion.com.

Communication : pour toute information sur l'état du registre et les principaux indicateurs concernant la SCPI, vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : PAREF Gestion – 153, boulevard Haussmann 75008 Paris - Tél : 01 86 90 41 10 **ou vous pouvez consulter le site internet** : www.paref-gestion.com